

RÉSEAU STRUCTURANT DE TRANSPORT EN COMMUN ÉVALUATION DU PATRIMOINE BÂTI – TRACÉ DU TRAMWAY

RAPPORT TRONÇON 6 Mai 2020



BERGERON GAGNON INC.
consultants en patrimoine culturel
et en muséologie

555, RUE DU PARVIS, QUÉBEC, QC, G1K 9G5
TEL : 418 694 0016 TÉLÉC : 418 694 1505
www.bergerongagnon.com

RÉSEAU STRUCTURANT DE TRANSPORT EN COMMUN ÉVALUATION DU PATRIMOINE BÂTI – TRACÉ DU TRAMWAY

RÉALISATION

Claude Bergeron, conseiller en patrimoine culturel : gestion de projet et rédaction

Marilyne Primeau : recherches relatives aux documents d'archives, aux lignées de propriétaires et analyses architecturales

Cartographie : Éric Rivard, Goupe A/Annexe U

Lucie Brouillette, archiviste, bachelière en histoire : révision linguistique



BERGERON GAGNON INC.
consultants en patrimoine culturel
et en muséologie

555, RUE DU PARVIS, QUÉBEC, QC, G1K 9G5
TÉL : 418 694 0016 TÉLÉC : 418 694 1505
www.bergerongagnon.com

RAPPORT TRONÇON 6

1. Description et présentation du tronçon	5
1.1 Description quantitative et physique	5
1.2 Historique	7
2. Évaluation des bâtiments subissant un impact dans le cadre du projet de tramway	12
2.1 Démarche générale	12
2.2 Datation et catégorisation	14
2.3 Résultats de l'évaluation	15
3. Description qualitative et quantitative des éléments du patrimoine bâti	20
3.1 Portrait quantitatif du patrimoine bâti du tronçon	20
3.2 Grandes caractéristiques du patrimoine bâti du tronçon	21

RAPPORT TRONÇON 6 ANNEXES

Annexe 1. Historiques et évaluation

Annexe 2. Fiche d'évaluation avec les paramètres prescrits par le MCC

Annexe 3. Cartographie (carte 11 X 17)

1. Description et présentation du tronçon

1.1 Description quantitative et physique du T-6

Localisé au cœur de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, le tronçon 6 (T-6), long d'environ 660 m, suit le parcours de l'avenue Lavigerie et du boulevard Laurier à l'ouest de la route de l'Église (jusqu'aux numéros 2905 et 2940). Il inclut également le 1095, avenue De Rochebelle et l'extrémité est de la rue des Châtelets. On retrouve un parc (le parc Lavigerie) et 11 édifices aux abords du T-6.

Un seul bâtiment subira un impact physique, le 1095, avenue De Rochebelle; le parc Lavigerie sera également « impacté ». Le T-6 regroupe essentiellement des immeubles commerciaux et un bâtiment institutionnel (le 1095, avenue De Rochebelle) principalement érigés à compter de la fin des années 1950.

Il est à noter que, considérant que la totalité du parcours du T-6 implique un tracé sous-terrain, nous n'avons pas réalisé d'étude paysagère.

Tableau 1
T-6. Bâtiments «impactés» ; bâtiments étudiés versus
nombre total d'édifices

Bâtiments du tronçon	Propriétés «impactées»	Bâtiments «impactés»	Terrains «impactés»	Bâtiments étudiés individuelle- ment
11	2	1	1	2

Légende

Bâtiments étudiés par valeurs patrimoniales

- Exceptionnelle
- Supérieure
- Bonne
- Faible
- Aucune

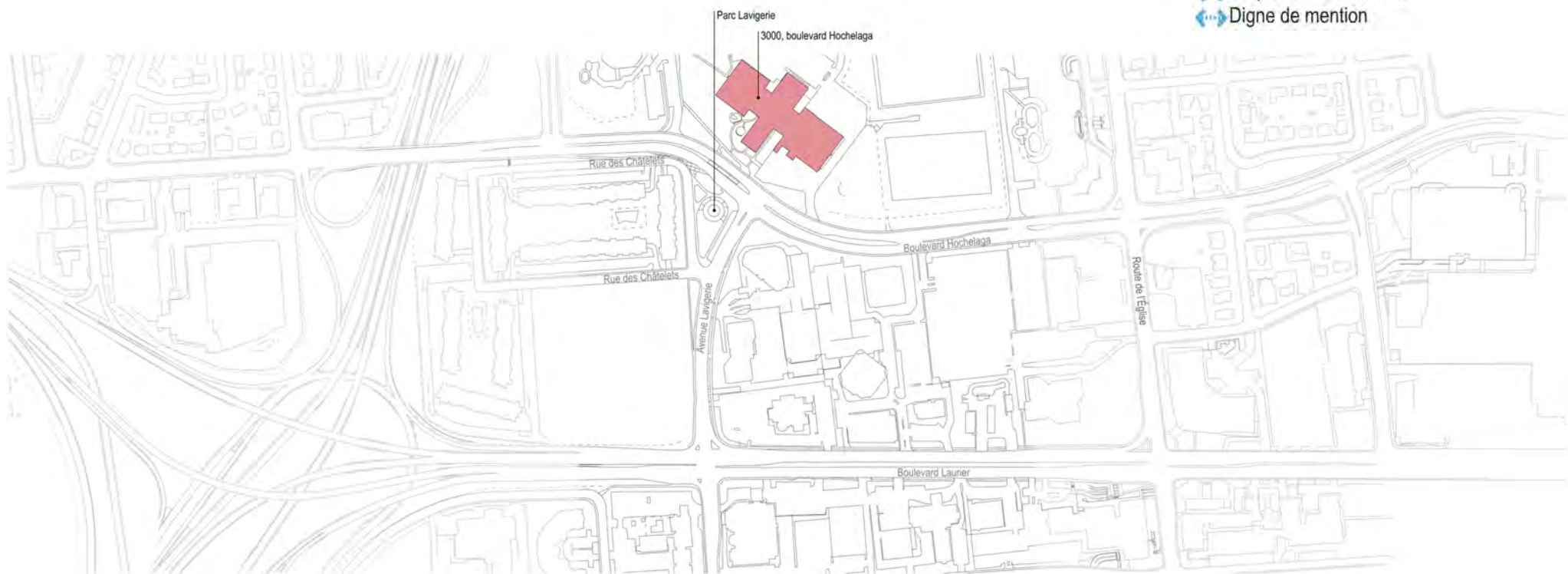
Propriétés étudiées par valeurs paysagères

- Site d'importance au niveau paysager

Perspectives visuelles

- ↔ Séquence remarquable
- ↔ Séquence intéressante
- ⋯↔ Digne de mention

1. Description et présentation du tronçon



1.2 Historique¹

Le T-6 se situe dans ce qui était jadis la seigneurie de Sillery, concédée aux Jésuites dès 1637. Il fait partie de la paroisse religieuse Notre-Dame-de-la-Visitation de Sainte-Foy, érigée canoniquement le 18 septembre 1698. Cette paroisse est reconnue officiellement par les autorités civiles le 3 mars 1722. Les limites de la paroisse de Sainte-Foy correspondent alors à celles de la seigneurie de Sillery. La municipalité de Sainte-Foy est officiellement constituée en 1855.

Du 17^e siècle jusqu'au premier tiers du 20^e siècle, les édifices fidéens ont été uniquement localisés le long du chemin Saint-Louis, du chemin Sainte-Foy et de la route de l'Église (dans sa portion sud). Le noyau villageois se situe d'ailleurs aux abords de l'intersection du chemin Sainte-Foy et de la route de l'Église. Cette artère nord-sud, qui existe depuis la fin du 17^e siècle, relie le chemin Saint-Louis au chemin Sainte-Foy. Son tracé est officialisé en 1802.



Figure 01

Le parcours du T-6 sur une carte de 1810 (trait jaune). La route de l'Église relie le chemin Sainte-Foy (au nord) au chemin Saint-Louis (au sud). À l'est de la route de l'Église : l'actuel chemin Gomin. A. Gray. « A Trigonometrical Survey of the environs of Quebec ». 25 juin 1810. BANQ. R-362 Québec 1810, négatif N 1176-156 no 2.

1. L'essentiel des informations provient de l'ouvrage suivant : Pluram. *Ville de Sainte-Foy. Intégration de préoccupations patrimoniales dans les instruments d'urbanisme*, Sainte-Foy, octobre 1987, 338 pages.

1.2 Historique

À l'issue de la création du système cadastral en 1873, le territoire fidéen est divisé en une série de lots. L'un concerne plus spécifiquement le tronçon 6 : le lot 288.

En 1923, la municipalité procède à la construction d'un bâtiment le long de la route de l'Église destiné à loger une salle communautaire. L'édifice offre un espace pour les séances du conseil municipal. L'immeuble est encore conservé au 814, route de l'Église.

Les premiers « développements » résidentiels importants à Sainte-Foy ne s'effectuent pas beaucoup avant la fin des années 1930. Ainsi, vers 1937 on procède à l'aménagement du secteur Bellevue dans la partie est de la municipalité. Autrement, la situation évolue peu jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. En effet, une photographie aérienne prise en 1948 montre que les abords actuels du T-6 sont entièrement vacants, les lieux étant boisés ou utilisés à des fins agricoles.

À cette époque, de vastes terrains appartiennent à des communautés religieuses qui possèdent alors 33,1 % de la superficie du territoire fidéen. Aussi, la majeure partie des abords du T-6 a appartenu à la communauté des Petites Franciscaines de Marie.



Figure 02

Le parcours du T-6 sur une carte datant de 1902. Carte parue dans l'ouvrage suivant : Henri-Arthur Scott, *Une paroisse historique de la Nouvelle-France. Notre-Dame-de-Foy*, J.-A.-K. Laflamme imprimeur, 1902.

1.2 Historique

La situation commence à changer avec l'amorce des travaux d'aménagement du boulevard Laurier après 1945, le début des travaux de construction du premier pavillon de l'Université Laval en 1948 et l'ouverture d'une seconde voie carrossable en 1952 sur le pont de Québec. L'aménagement d'un rond-point devient alors nécessaire puisque l'on procède à la construction de l'autoroute Henri-IV jusqu'au chemin Sainte-Foy. Des établissements hôteliers apparaissent à cette époque aux abords du boulevard Laurier (on érige le premier hôtel en 1951).

En marge de ces événements, Sainte-Foy, qui compte 3000 habitants en 1949, obtient alors son statut de ville. L'année suivante, un réseau d'aqueduc est mis en place ainsi que l'essentiel château d'eau, en 1950, en bordure du chemin des Quatre-Bourgeois, encore conservé aujourd'hui.



Figure 03

Le parcours et les abords du T-6 en 1948. Photo aérienne, Ville de Québec.

1.2 Historique

Entre 1948 et 1965, Sainte-Foy en général et les abords du T-6 en particulier connaissent un important développement. Un cadre bâti est mis en place tout le long de son parcours.

La plupart des édifices actuels sont érigés au cours de cette période, notamment l'actuel centre de formation professionnelle Marie-Rollet, construit à la jonction du boulevard Hochelaga et de l'avenue De Rochebelle en 1966.



Figure 05
Le parcours et les abords du T-6 en 1965. Photo aérienne, Ville de Québec.



Figure 06
Le parcours et les abords du T-6 en 1973. Photo aérienne, Ville de Québec.

1.2 Historique

Le parc Lavigerie est aménagé par la Ville de Sainte-Foy en 1985 à l'intersection de l'avenue Lavigerie, du boulevard Hochelaga et de la rue des Châtelets. Entre 1985 et 2019, les autres édifices du T-6 seront construits.



Figure 06
Le parcours et les abords du T-6 en 1985. Photo aérienne, Ville de Québec.



Figure 07
Le parcours et les abords du T-6 en 2019. Photo aérienne, Ville de Québec.

2. Évaluation des bâtiments subissant un impact dans le cadre du projet de tramway

2.1 Démarche générale

Nous avons procédé à l'évaluation individuelle du 3000, boulevard Hochelaga et du parc Lavigerie localisés dans le T-6, deux propriétés susceptibles de subir un impact à la suite de l'implantation du réseau de tramway.

Notre analyse tient compte des exigences du ministère de la Culture et des Communications (MCC) ainsi que de celles de la Ville de Québec (pour plus d'informations, voir section 3.3.2). Aussi, dans le premier cas, avons-nous considéré le guide du MCC pour la prise en compte du patrimoine bâti dans le cadre des études d'impact sur l'environnement³.

Pour ce qui est de la Ville de Québec, notre équipe a suivi les prescriptions du devis d'étude et a adopté les paramètres contenus dans le guide de l'utilisateur de la banque de données GPTM⁴.

Notre équipe a effectué l'analyse des édifices à l'aide de données historiques et archivistiques (répertoire DHN, répertoire des permis, plans et photos) ainsi que de photographies et d'observations de terrain.

La liste des édifices étudiés figure à la page suivante.

3. Sylvain Lizotte (sous la dir. de), *Lignes directrices pour la prise en compte du patrimoine bâti dans le cadre des études d'impact sur l'environnement*, Ministère de la Culture et des Communications, 2017, 20 pages.

4. Trycie Jolicœur, *Guide de l'utilisateur. Application GPTM. Application Gestion de l'inventaire du patrimoine bâti*. Ville de Québec, version du 10 février 2017, 153 pages.

2. Évaluation des bâtiments subissant un impact dans le cadre du projet de tramway

Liste 1. Liste des propriétés étudiées T 6

			Fiche GPTM	Date estimée	Date connue	Impact	Catégorie de bâtiment	Valeur patrimoniale GPTM	Valeur patri- moniale MCC
	boulevard	Hochelaga		-	1984 - 1985	Terrain	Parc Lavigerie	Aucune	Aucune
3000	boulevard	Hochelaga	201927	-	1966 -	Bâtiment - entièreté	Bâtiment moderne d'intérêt patrimonial	Supérieure	C

2. Évaluation des bâtiments subissant un impact dans le cadre du projet de tramway

2.2 Datation et catégorisation

La datation du bâtiment et du parc étudiés, leur catégorisation et le contenu des textes d'évaluation reposent sur les résultats de la « lignée de propriétaires », sur les données disponibles dans les permis de construction et dans la banque de données GPTM ainsi que sur l'analyse des plans d'assurance incendie et des photos aériennes. Plus spécifiquement, pour les textes d'évaluation s'ajoutent à ces sources des publications et des sites Web relatifs au secteur d'étude.

La datation du bâtiment et l'analyse de ses valeurs ont permis de lui attribuer une catégorie, puis une cote globale.

2.2.1 Lignées de propriétaires

Une « lignée de propriétaires » est le résultat d'une opération qui consiste, à l'aide des actes consignés au Registre foncier du Québec (RFQ), à identifier les différents propriétaires des lots sur lesquels les bâtiments sont aujourd'hui érigés. Comme le prévoit le devis d'étude, cette recherche a été effectuée jusqu'à la création du système cadastral. Les résultats des lignées de propriétaires ont été consignés dans la base de données GPTM.

2. Évaluation des bâtiments subissant un impact dans le cadre du projet de tramway

2.3 Résultats de l'évaluation

Les pages suivantes illustrent les bâtiments étudiés avec les principales informations issues de notre analyse, à savoir :

- L'adresse, le numéro de tronçon concerné et le numéro de fiche GPTM;
- Une photo;
- Le nom de l'édifice et celui du parc;
- La catégorie dans laquelle nous avons inclus le bien étudié :
 - . parc;
 - . bâtiment moderne d'intérêt patrimonial.
- La cote GPTM attribuée à chacun des critères d'évaluation;
- La typologie et la sous-typologie architecturale de l'édifice, en fonction des paramètres du guide GPTM (les numéros réfèrent à ce guide);
- La valeur patrimoniale;
- La date de construction, qui est ici connue, à la suite de nos recherches;
- La « source de la date » ;
- Le type d'impact concernant la propriété étudiée.

2. Évaluation des bâtiments subissant un impact dans le cadre du projet de tramway

2.3.1 Documents annexés

On trouve à l'annexe 1 les textes relatant l'historique du bâtiment et du parc étudiés ainsi que le texte d'analyse de l'édifice, en fonction des critères d'évaluation de la Ville de Québec.

Quant à l'annexe 2, nous y avons regroupé pour le bâtiment « impacté » physiquement, sous la forme d'une fiche descriptive, les informations prescrites dans le guide du MCC relatif à la prise en compte du patrimoine bâti dans les études d'impact sur l'environnement⁵.

5. Sylvain Lizotte (sous la dir. de), *Lignes directrices pour la prise en compte du patrimoine bâti dans le cadre des études d'impact sur l'environnement*, Ministère de la Culture et des Communications, 2017, 20 pages.

2. Évaluation des bâtiments subissant un impact dans le cadre du projet de tramway

2.3.2 Méthodologie d'évaluation des édifices

Notre équipe a utilisé deux méthodologies et critères pour effectuer l'évaluation de l'édifice et du parc dans le T-6, soit :

- les critères du MCC contenus dans son guide relatif à la prise en compte du patrimoine bâti dans les études d'impact sur l'environnement, pour les édifices bâtis avant 1991 subissant un impact physique ;
- les critères de la Ville de Québec contenus dans le guide de l'utilisateur de la banque de données GPTM et à l'intérieur du devis d'étude.

2.3.2.1 Critères d'évaluation de la Ville de Québec

La Ville de Québec a prévu l'utilisation de critères d'évaluation pour les bâtiments d'intérêt patrimonial et également pour les bâtiments modernes d'intérêt patrimonial. Le tableau 2 en donne un aperçu.

L'importance de chacun de ces critères est déterminée à l'aide de quatre cotes : exceptionnelle, supérieure, bonne, faible. La valeur patrimoniale globale est la synthèse des valeurs attribuées aux quatre critères.

Tableau 2. Critères d'évaluation de la Ville de Québec

Bâtiments d'intérêt patrimonial	Bâtiments modernes d'intérêt patrimonial	Bâtiments modernes d'intérêt patrimonial – Valeurs subsidiaires
Valeur d'âge	Valeur historique	Valeur d'usage
Valeur d'usage	Valeur architecturale	Valeur technique
Valeur d'architecture	Valeur d'authenticité	
Valeur d'authenticité	Valeur urbaine	Valeur emblématique
Valeur de position		

2. Évaluation des bâtiments subissant un impact dans le cadre du projet de tramway

2.3.2.2 Critères d'évaluation du MCC

La méthodologie du MCC implique l'utilisation de trois critères et de neuf sous-critères. Elle prévoit une pondération des critères; aussi, chacun d'eux a une importance quantitative différente. Par exemple, l'intérêt artistique et architectural compte pour 50 %. Comme le propose le guide méthodologique du MCC, nous avons défini nous-même la pondération des sous-critères, du mieux que nous avons pu.

La note finale est exprimée en chiffres (pourcentage), puis convertie en lettres (graduée de A à E). Comme le prévoit également le guide méthodologique du MCC, nous avons établi une correspondance entre le pointage obtenu et la cote en lettre.

Cette correspondance s'établit comme suit :

A (valeur exceptionnelle) :	85 à 100 % ;
B (valeur supérieure) :	70 à 84 % ;
C (valeur forte) :	40 à 69 % ;
D (valeur moyenne) :	21 à 39 % ;
E (valeur faible) :	1 à 20 % .

Nous présentons ci-après uniquement le Centre de formation professionnelle Marie-Rollet car le parc Lavigerie n'a pas fait l'objet d'une évaluation, mais seulement d'un historique.

Tableau 3. Critères d'évaluation du MCC

Critère 1. Intérêt historique		
1.1 Ancienneté relative ou absolue		/20
1.2 Association à un personnage ou à un groupe		/10
1.3 Importance dans l'histoire nationale		/5
Sous-total critère 1		/35
Critère 2. Intérêt paysager		
2.1 Point de repère		/10
2.2 Association à un paysage culturel ou représentation d'un paysage culturel		/5
Sous-total critère 2		/15
Critère 3. Intérêt artistique et architectural		
3.1 Rareté relative ou absolue		/12
3.2 Situation dans la production courante		/12
3.3 Situation dans l'œuvre du concepteur		/12
3.4 Unicité, innovation et complexité		/14
Sous-total critère 3		/50
Total		/100

2. Évaluation des bâtiments subissant un impact dans le cadre du projet de tramway

Parc Lavigerie

boulevard Hochelaga

Tronçon 6

Catégorie de bien: **Parc Lavigerie**

Fiche GPTM

État physique GPTM

Valeur architecturale

Valeur historique

Valeur d'authenticité

Valeur urbaine

Type architectural GPTM

IMG_8996.jpg

Date estimée

Date connue

-

1984 - 1985

Sous type architectural GPTM

Source de la date

Valeur patrimoniale GPTM

Cote MCC

Aucune

Aucune

Impact

Architecte:

Terrain

Centre de formation professionnelle Marie-Rollet

3000 boulevard Hochelaga

Tronçon 6

Catégorie de bien: **Bâtiment moderne d'intérêt patrimonial**

Fiche GPTM 201927

État physique GPTM

Exceptionnel

Valeur architecturale

Bonne

Valeur historique

Bonne

Valeur d'authenticité

Supérieure

Valeur urbaine

Supérieure

Type architectural GPTM

IMG_8963.jpg

Date estimée

Date connue

-

1966 -

Sous type architectural GPTM

Source de la date

8.1 Modernisme

Permis de construction

Valeur patrimoniale GPTM

Cote MCC

Supérieure

C

Impact

Architecte:

Bâtiment - entièreté

Inconnu

3. Description qualitative et quantitative des éléments du patrimoine bâti

3.1 Portrait quantitatif du patrimoine bâti du tronçon

Avant la réalisation de notre étude du T-6, le tronçon ne comptait aucun bâtiment inscrit à la banque de données GPTM de la Ville de Québec. Nous en avons inscrit un, soit un bâtiment moderne d'intérêt patrimonial.

Tableau 4

T-6. Répartition des propriétés étudiées.

Bâtiments d'intérêt patrimonial analysés dans le tronçon	Bâtiments modernes d'intérêt patrimonial analysés dans le tronçon	Parcs analysés dans le tronçon
0	1	1

3. Description qualitative et quantitative des éléments du patrimoine bâti

3.2 Grandes caractéristiques du tronçon

Normalement, cette section est réservée à la présentation des grandes caractéristiques du patrimoine du tronçon à l'étude. Comme le T-6 ne comprend aucun bâtiment d'intérêt patrimonial et qu'on y trouve uniquement un bâtiment moderne d'intérêt patrimonial et un parc, nous effectuons une présentation visuelle des édifices situés aux abords du T-6.

En plus des propriétés à l'étude (3000, boulevard Hochelaga et parc Lavigerie), les abords du T-6 sont occupés par des édifices commerciaux et de bureaux. Autant leur gabarit que leur plan au sol demeurent extrêmement variables. On y retrouve deux hôtels, une station-service, un restaurant, un magasin à grande surface, en plus des immeubles de bureaux.



Le 3000, boulevard Hochelaga. IMG_8991.jpg



Le parc Lavigerie. IMG_8997.jpg



Édifice Iberville I, 1195, avenue Lavigerie. IMG_9016.jpg



Édifice Iberville II, 1175, avenue Lavigerie. IMG_9017.jpg

3. Description qualitative et quantitative des éléments du patrimoine bâti

3.2 Grandes caractéristiques du tronçon



Station-service Ultramar. 2940, boulevard Laurier. IMG_2887.jpg



Restaurant McDonald. 2950, boulevard Laurier. IMG_2911.jpg



Le 2960, boulevard Laurier. IMG_2912.jpg



Le 3000, boulevard Laurier. IMG_2912.jpg

3. Description qualitative et quantitative des éléments du patrimoine bâti

3.2 Grandes caractéristiques du tronçon



Restaurant Rôtisserie St-Hubert. 2905, boulevard Laurier. IMG_9030.jpg



Hôtel Cartier. 2955, boulevard Laurier. IMG_9027.jpg



Bureau en Gros. 2975, boulevard Laurier. IMG_9025.jpg



Hôtel Plaza Québec. 3031, boulevard Laurier. IMG_9023.jpg

3. Description qualitative et quantitative des éléments du patrimoine bâti

3.2.1 Propriétés étudiées

Le centre de formation professionnelle Marie-Rollet



Aile est. IMG_8963.jpg



Aile sud – Entrée principale. IMG_8970.jpg



Aile ouest. IMG_8977.jpg



Aile nord. IMG_8983.jpg

3. Description qualitative et quantitative des éléments du patrimoine bâti

3.2.1 Propriétés étudiées

Le parc Lavigerie

Le parc Lavigerie constitue un genre de rond-point à la jonction du boulevard Hochelaga, de l'avenue Lavigerie et de la rue des Châtelets.



Une sculpture occupe le centre du parc, dont le pourtour est délimité par des arbustes, des feuillus et des conifères. Un sentier traverse le parc d'est en ouest. IMG_8995.jpg

Détail de la sculpture. IMG_9000.jpg



Sculpture occupant le centre du parc, réalisée par l'artiste Aristide Gagnon en 1984..
IMG_8998.jpg



3. Description qualitative et quantitative des éléments du patrimoine bâti

3.2.1 Propriétés étudiées

Le parc Lavigerie



Côté ouest du parc. IMG_9006.jpg



Côté ouest du parc. IMG_9009.jpg



Extrémité sud du parc. IMG_9010.jpg

RÉSEAU STRUCTURANT DE TRANSPORT EN COMMUN
ÉVALUATION DU PATRIMOINE BÂTI – TRACÉ DU TRAMWAY

RAPPORT TRONÇON 6 - Annexes

Mai 2020

Annexe 1. Historiques et évaluation

3000, boulevard Hochelaga. Centre de formation professionnelle Marie-Rollet	29
Parc Lavigerie	35

3000, boulevard Hochelaga. Centre de formation professionnelle Marie-Rollet

Bâtiment moderne d'intérêt patrimonial; impact : bâtiment ; fiche GPTM : 201927

Historique

Le terrain où est aujourd'hui érigé le 3000, boulevard Hochelaga se situe au cœur de l'ancienne municipalité de Sainte-Foy, constituée en 1855. La propriété du 3000, boulevard Hochelaga fait partie du lot cadastral 288, créé en 1873. À ce moment, il appartient à Robert Craig. Le lot est alors vacant et il le reste durant plusieurs décennies. Quelques propriétaires se succèdent par la suite jusqu'en 1938. À ce moment, le notaire Guy Hudon procède à l'acquisition du lot et en fait don [« vente faite pour bonne et valable considération »] aux Petites Sœurs Franciscaines de Marie.

La communauté religieuse ne développe pas le lot, qui reste encore vacant plusieurs années. Ainsi, l'orthophoto réalisée en 1948 confirme que le site où est aujourd'hui érigé le 3000, boulevard Hochelaga sert à des fins agricoles. Dans la foulée du développement de la ville de

Sainte-Foy et de l'ouverture d'une seconde voie carrossable sur le pont de Québec en 1952, la commission scolaire Sainte-Foy fait l'acquisition progressive de terrains, au cours des années 1950 et au début des années 1960. C'est ainsi qu'elle achète notamment des subdivisions des lots 288 et 406 situées au nord-ouest de l'actuelle propriété du 3000, boulevard Hochelaga, afin d'y construire des établissements scolaires. Un plan schématique réalisé en 1965 illustre la disposition future des différents pavillons. Il est prévu d'accéder au site via l'avenue Lavigerie, qui se prolongeait autrefois au nord du boulevard Hochelaga.

En 1964, les Petites Sœurs Franciscaines de Marie détiennent encore la portion non subdivisée du lot 288, où sera érigé l'actuel Centre de formation professionnelle (CFP) Marie-Rollet, situé au sud-est du campus de la commission scolaire Sainte-Foy. Le gouvernement du Québec en fait l'acquisition cette même année et le ministère de l'Éducation y fait ériger l'École des métiers de Sainte-Foy l'année suivante. La Ville délivre à cette fin un permis (n° 6533884) le 7 septembre 1965. L'immeuble est vraisemblablement érigé sous sa forme actuelle.

En 1969, l'édifice et le terrain sont cédés à la commission scolaire régionale de Tilly. L'organisme intègre alors l'école des métiers à son campus,

considéré comme un complexe polyvalent, qui devient le « Pavillon technique » de l'école secondaire De Rochebelle.

Au cours de l'année 1982, l'ensemble des subdivisions formant la propriété du campus de la commission scolaire Sainte-Foy sont remplacées par le lot 610.

Quatre ans plus tard, en 1986, le gouvernement du Québec procède à la réorganisation des organismes de gestion scolaire dans la région de Québec. Ainsi, il abolit la commission scolaire régionale de Tilly et il en crée trois nouvelles : la commission scolaire des Découvreurs, la commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière et la commission scolaire de Lotbinière. Dans un acte de session et de partage entre les trois commissions scolaires, la propriété de l'école secondaire De Rochebelle, incluant le « Pavillon technique », est alors transférée à la commission scolaire des Découvreurs.

Le 3000, boulevard Hochelaga conserve son appellation de Pavillon technique jusqu'en 2006. Cette année-là, on procède au regroupement du Centre de formation professionnelle De Rochebelle avec le Centre de formation professionnelle Saint-Exupéry. Le 3000, boulevard Hochelaga devient alors le CFP Marie-Rollet¹.

Le toponyme rend hommage à l'épouse de Louis Hébert, premier colon de la Nouvelle-France, arrivée à Québec en 1617. En plus des travaux de défrichage et de semailles menés sur les terres localisées dans ce qui est aujourd'hui le Vieux-Québec, Marie Rollet assiste son époux dans son métier d'apothicaire, en plus de se dévouer à l'instruction des jeunes filles et des garçons amérindiens. Marie Rollet est décédée à Québec en 1649.

¹ Centre de formation professionnelle Marie-Rollet.
<http://www.cfpmr.com/cfp-marie-rollet/a-propos-de-nous/>

Évaluation

La construction en 1966 du 3000, boulevard Hochelaga fait suite à une commande du ministère de l'Éducation du Québec afin d'y loger une école de formation professionnelle. En raison de sa représentativité du patrimoine moderne institutionnel, le bâtiment offre une bonne valeur architecturale. Puisque le 3000, boulevard Hochelaga a connu très peu de modifications depuis sa construction, il présente une valeur d'authenticité supérieure. Sa valeur historique est bonne. L'édifice, situé à la tête d'un vaste îlot occupé essentiellement par des bâtiments à vocation publique, culturelle et institutionnelle, offre une valeur urbaine supérieure.

De la synthèse de ces valeurs résulte l'attribution d'une valeur patrimoniale supérieure.

Valeur historique

La construction de ce qui est à l'origine l'École des métiers de Sainte-Foy survient deux ans après la création du premier ministère de l'Éducation au Québec en 1963 (projet de loi no 60), dans la foulée du rapport Parent et de ses recommandations. Dès 1964, le ministère de l'Éducation prend lui-même en charge la direction de l'enseignement spécialisé au Québec². Le

Ministère entame un vaste programme de démocratisation de l'enseignement.

Le ministère de l'Éducation entreprend ainsi la création d'un réseau d'écoles spécialisées. Toujours en 1964, le journal *Le Soleil* de Québec rapporte un investissement gouvernemental de 18 millions de dollars pour la construction d'une dizaine de nouvelles écoles dans la province qui doit se faire en 1965 et en 1966³. La réalisation d'une trentaine de projets supplémentaires est à l'étude.

C'est dans ce contexte qu'est érigée l'École des métiers de Sainte-Foy au 3000, boulevard Hochelaga. À son ouverture en septembre 1966, elle offre sept cours de formation professionnelle : menuiserie de construction, métal en feuille, ventilation, mécanique d'ajustage, plomberie et chauffage, électricité et radio⁴.

En septembre 1967, quatre nouveaux cours viennent s'ajouter, à savoir : dépannage en radiotélévision, dépannage en appareils domestiques, coupe et confection (vêtements masculins et féminins) et arpentage. À ce moment, quelque 1600 étudiants

Le centre de documentation et d'éducation des adultes et la condition féminine. <http://cdeacf.ca>. Consulté le 22 janvier 2020.

³ *Le Soleil*, 25 août 1964. p. 24.

⁴ *L'Action catholique*, 19 juin 1965, p.19.

² « Chronologie de la formation professionnelle et technique au Québec ».

auraient bénéficié de l'enseignement de l'École des métiers de Sainte-Foy depuis son ouverture⁵.

Le 3000, boulevard Hochelaga fait alors partie du réseau de l'enseignement spécialisé relevant directement du ministère de L'Éducation qui, en 1967, compte 66 écoles⁶.

Dans la foulée de la création des écoles polyvalentes, les écoles de ce réseau seront intégrées aux différentes commissions scolaires en 1968 et 1969. Elles feront désormais partie d'écoles secondaires offrant de la formation professionnelle en plus de la formation générale⁷.

C'est dans ce contexte que le 3000, boulevard Hochelaga deviendra le « Pavillon technique » de l'école secondaire De Rochembelle, et ce, jusqu'en 2006. À la suite du regroupement du Centre de formation professionnelle De Rochembelle avec le Centre de formation professionnelle Saint-Exupéry, le 3000, boulevard Hochelaga devient le CFP Marie-Rollet. Malgré ces changements structurels, le 3000, boulevard Hochelaga a toujours conservé sa vocation d'école de formation technique.

Le 3000, boulevard Hochelaga est très certainement évocateur de l'époque de la Révolution tranquille au Québec et des changements sociaux qu'elle a entraînés. Il a été construit dans la foulée de la création du ministère de l'Éducation et de la décision ministérielle de créer un réseau d'écoles spécialisées. Aussi, le 3000, boulevard Hochelaga présente une bonne valeur historique.

Valeur architecturale

Le 3000, boulevard Hochelaga, à l'origine l'École des métiers de Sainte-Foy, érigé dans un espace vierge, ne fait face à aucune contrainte d'espace de terrain ou de stationnement.

Le mandat de conception de l'édifice est confié aux architectes Walker, Tessier, Corriveau et Bissonnette, vraisemblablement entre 1963 et 1964.

Les architectes Walker, Tessier, Corriveau et Bissonnette

Fred A. Walker et André Tessier fondent le cabinet Walker et Tessier en 1955. Puis, de 1962 à 1966, le bureau s'associe avec les architectes Jacques Bissonnette et Eugène Corriveau⁸. Le cabinet porte alors le nom de Walker, Tessier, Corriveau et Bissonnette.

⁵ *Le Soleil*, 8 août 1967, p. 17.

⁶ *Le Devoir*, 19 août 1968, p. 9.

⁷ *Le Progrès du Golfe*, 5 septembre 1968, p.11.

⁸ André Tessier. Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

Les architectes de la firme œuvrent surtout dans la région de Québec (Sillery, Sainte-Foy, Charlesbourg, Lac-Beauport, Lac-Delage, Québec). Parmi les projets de grande envergure dans la Capitale-Nationale, soulignons la réalisation de la prison d'Orsainville et le centre commercial Place Laurier (aujourd'hui Laurier Québec).

Les architectes Walker, Tessier, Corriveau et Bissonnette ont aussi exécuté les plans d'édifices en Gaspésie, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve⁹.

Il est fort probable que ce soit André Tessier qui prenne en charge l'exécution du dossier de l'École des métiers de Sainte-Foy. En plus d'avoir dessiné les plans de vastes édifices publics, comme la prison d'Orsainville à la même époque, Tessier et sa firme œuvrent à l'agrandissement et au réaménagement de plusieurs établissements scolaires à Québec. Parmi elles figurent notamment l'école protestante Bishop Mountain à Sillery (1952-1955), l'École d'architecture de Québec (située à ce moment aux 27, 29 et 31, rue Mont-Carmel), la Quebec High School (1957-1964), la Holland Elementary School (1958-1960), le collège des Jésuites (1963-1965), l'école secondaire Marie-de-l'Incarnation (1962) et l'ancienne école de chimie (l'actuel CÉGEP François-Xavier Garneau).

Dans le cas de l'École des métiers de Sainte-Foy, André Tessier conçoit un édifice doté d'un immense plan au sol, épousant la forme d'une croix et occupant une vaste superficie.

L'École des métiers de Sainte-Foy reste très représentative du mouvement moderniste. Aussi, la conception architecturale fait usage de volumes purs, dépourvus d'ornements, évoquant autant la rigueur que l'efficacité. Le bâtiment présente des élévations plutôt identiques, épurées, des fenêtres vastes traitées en bandeaux et des surfaces totalement uniformes.

L'immeuble intègre à la fois des structures en béton et, entre les éléments verticaux, des insertions de brique. Avec sa fenestration abondante sur l'aile principale (aile sud) et des fenêtres de dimensions plus réduites sur les autres ailes, en plus de son vaste plan au sol et de sa faible hauteur, le 3000, boulevard Hochelaga fait en quelque sorte la transition entre la forme des institutions scolaires antérieures à la Révolution tranquille et celle des écoles polyvalentes érigées après 1967.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'édifice offre une bonne valeur d'architecture.

⁹ <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>. Consulté le 1^{er} mai 2020.
BANQ. Description du fonds Walker, Tessier, Corriveau et Bissonnette.

Valeur d'authenticité

Le 3000, boulevard Hochelaga est très près de son état d'origine. Les permis de construction révèlent que seules les fenêtres ont fait l'objet de remplacement en 2004 et en 2008 (permis n° 20041-05091 délivré le 7 juillet 2004 et permis n° 20081-04242, le 18 juin 2008).

Aux travaux de remplacement des fenêtres s'ajoute la réfection de la toiture en 1988, incluant la mise en place de l'actuelle corniche sous la forme d'un profilé métallique (permis n° 198800064 délivré le 3 février 1988) et des corrections sur le mur d'une des ailes de l'édifice (permis n° 20081-04242 délivré le 18 juin 2008). Cependant, ces travaux n'ont pas eu d'impact sur l'architecture et sur l'apparence de l'immeuble. Aussi, la valeur d'authenticité du bâtiment est supérieure.

Valeur urbaine

Le CFP Marie-Rollet est implanté au sommet d'un immense îlot réservé à l'éducation, à la culture et aux loisirs. Cet îlot a peu de « comparables » dans la ville de Québec. L'importance de l'édifice et de ses voisins est majeure au point de vue urbanistique. Situé à l'une des principales entrées de la ville de Québec, desservi par un important réseau routier, le secteur offre un important achalandage.

Par ailleurs, la construction du CFP Marie-Rollet en 1966 a probablement contribué à la définition du tracé du boulevard Hochelaga, aménagé par la suite. Aussi, le CFP Marie-Rollet figure parmi les premiers immeubles à vocation publique érigés après 1950 à l'ouest de la route de l'Église. Il témoigne, en outre, de l'expansion phénoménale de la ville de Sainte-Foy après la Seconde Guerre mondiale.

En conséquence, sa valeur urbaine est supérieure.

Parc Lavigerie

Impact : terrain

Historique

Le parc Lavigerie se situe au cœur de l'ancienne municipalité de Sainte-Foy, constituée en 1855. Il se situe sur le lot cadastral originaire 288, créé en 1873. Le vaste lot appartient à ce moment à Robert Craig. En ce dernier quart du 19^e siècle, le lot est vacant et il le restera durant plusieurs décennies. Quelques propriétaires se succèdent par la suite jusqu'en 1938. Cette année-là, le notaire Guy Hudon procède à l'acquisition du lot et en fait don [« vente faite pour bonne et valable considération »] aux Petites Sœurs Franciscaines de Marie.

La communauté religieuse ne développe pas le lot 288, qui reste encore vacant plusieurs années. Ainsi, l'orthophoto réalisée en 1948 confirme que le site où est aujourd'hui aménagé le parc Lavigerie est en partie boisé et en partie utilisé à des fins agricoles. L'avenue Lavigerie et le boulevard Hochelaga ne sont pas encore ouverts.

Entre 1948 et 1963, la Ville de Sainte-Foy a procédé à l'ouverture de l'avenue Lavigerie.

En 1964, l'emplacement actuel du parc Lavigerie est encore détenu par les Petites Sœurs Franciscaines de Marie. Cette année-là, le gouvernement du Québec fait l'acquisition du lot. Le ministère de l'Éducation y fait ériger l'actuel 3000, boulevard Hochelaga, juste au nord de l'emplacement actuel du parc Lavigerie. Le site deviendra la propriété en 1969 de la Commission scolaire régionale de Tilly.

Conjointement avec la Ville de Sainte-Foy, la commission scolaire planifie la réalisation dans le secteur d'un complexe communautaire et scolaire de 9 000 000 \$, un projet devant être réalisé sur une période de 10 ans. En 1972, on prévoit des aménagements extérieurs qui seraient financés à parts égales par la Ville de Sainte-Foy et la commission scolaire¹⁰. Dans ce contexte, la partie sud du lot 288 se trouvant au sud du boulevard Hochelaga est subdivisée vers la fin des années 1970.

Entre 1965 et 1973, on procède à l'ouverture du boulevard Hochelaga. En 1980, la Commission scolaire régionale de Tilly cède à la Ville de Sainte-Foy la subdivision 288-15-3-1 (située à l'intersection du boulevard Hochelaga et de l'avenue Lavigerie) sous condition que l'emplacement serve à des fins municipales.

¹⁰ Normand Fréchette, « Projet d'un complexe communautaire et scolaire de 9,000,000 \$ à Sainte-Foy », *Le Soleil*, 18 février 1972, p. 17.

Des documents datés de mai 1983 montrent l'engagement de la Ville de Sainte-Foy à réaliser des travaux d'aménagement pour une traverse piétonne à l'intersection du boulevard Hochelaga et de l'avenue Lavigerie.

Les travaux d'aménagement du parc ont probablement lieu en 1984. C'est cette année-là que l'artiste peintre et sculpteur Aristide Gagnon réalise la sculpture qui occupe le centre du parc. Inauguré en juillet 1985, le parc Lavigerie devient alors la première place publique de la municipalité¹¹.

Le parc Lavigerie est localisé à l'intersection du boulevard Hochelaga, de la rue Lavigerie et de la rue des Châtelets. De forme triangulaire, il prend la forme d'un carrefour routier végétalisé. Structuré autour d'une sculpture d'Aristide Gagnon, le parc est bordé en bonne partie d'arbres feuillus et de conifères. Un sentier piéton le traverse d'est en ouest.

¹¹ *Le Soleil*, 5 juillet 1985.

Annexe 2. Fiche d'évaluation avec les paramètres prescrits par le MCC

Étude d'impact sur l'environnement Réseau structurant de transport en commun. Projet de tramway. Tronçon no 6

Identification

Toponyme **Centre de formation professionnelle Marie-Rollet**

Adresse

3000 boulevard Hochelaga

Arrondissement municipal

Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

Municipalité

Québec

Région administrative

Capitale-Nationale

Coordonnées GPS

Latitude **46°46'01.4"**

Longitude **-71°17'45.2"**

Statut juridique

Aucun

Photographies



Photo1 IMG_8963.jpg



Photo 2 IMG_8971.jpg



Photo 3 IMG_8977.jpg

Informations historiques du bien évalué

Catégorie de fonction

Services et institutions

Ecole

Description

Le 3000, boulevard Hochelaga construit en 1966 par le ministère de l'Éducation du Québec, afin de loger l'École des Métiers de Sainte-Foy l'année. L'édifice, réparti sur deux niveaux, comporte une structure de béton, avec des insertions de brique. Il comprend sur quatre vastes ailes, formant un plan en croix. Sa conception s'inspire du mouvement moderniste et surtout du style international. Aussi, s'agit-il d'un édifice où domine l'horizontalité, offrant une composition simple et épurée ainsi que des surfaces extérieures très lisses. L'ornementation est également très épurée, limitée pour l'essentiel à la corniche, aussi fine que sobre. Seule la marquise au-dessus du rez-de-chaussée vient rompre la linéarité de la façade. Les ouvertures sont nombreuses et traitées en bandeaux. L'édifice est localisé en bordure du boulevard Hochelaga, face à l'avenue Lavigerie au coeur du quartier Sainte-Foy de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge de la ville de Québec.

Dates

Date de construction principale

Début

1965

Fin

1966

Date importante 1

Construction de l'édifice

Date importante 2

Association

Lien

Constructeur

Personne ou groupe

Ministère de l'Éducation

Dates

1965-1966

Synthèse historique

Le terrain où est aujourd'hui érigé le 3000, boulevard Hochelaga se situe au cœur de l'ancienne municipalité de Sainte-Foy, constituée en 1855. La propriété du 3000, boulevard Hochelaga fait partie du lot cadastral 288, créé en 1873. À ce moment, il appartient à Robert Craig. Le lot est alors vacant et il le reste durant plusieurs décennies. Quelques propriétaires se succèdent par la suite jusqu'en 1938. À ce moment, le notaire Guy Hudon procède à l'acquisition du lot et en fait don [« vente faite pour bonne et valable considération »] aux Petites Sœurs Franciscaines de Marie.

La communauté religieuse ne développe pas le lot, qui reste encore vacant plusieurs années. Ainsi, l'orthophoto réalisée en 1948 confirme que le site où est aujourd'hui érigé le 3000, boulevard Hochelaga sert à des fins agricoles. Dans la foulée du développement de la ville de Sainte-Foy et de l'ouverture d'une seconde voie carrossable sur le pont de Québec en 1952, la commission scolaire Sainte-Foy fait l'acquisition progressive de terrains, au cours des années 1950 et au début des années 1960. C'est ainsi qu'elle achète notamment des subdivisions des lots 288 et 406 situées au nord-ouest de l'actuelle propriété du 3000, boulevard Hochelaga, afin d'y construire des établissements scolaires. Un plan schématique réalisé en 1965 illustre la disposition future des différents pavillons. Il est prévu d'accéder au site via l'avenue Lavigerie, qui se prolongeait autrefois au nord du boulevard Hochelaga.

En 1964, les Petites Sœurs Franciscaines de Marie détiennent encore la portion non subdivisée du lot 288, où sera érigé l'actuel Centre de formation professionnelle (CFP) Marie-Rollet, situé au sud-est du campus de la commission scolaire Sainte-Foy. Le gouvernement du Québec en fait l'acquisition cette même année et le ministère de l'Éducation y fait ériger l'École des métiers de Sainte-Foy l'année suivante. La Ville délivre à cette fin un permis (no 6533884) le 7 septembre 1965. L'immeuble est vraisemblablement érigé sous sa forme actuelle.

En 1969, l'édifice et le terrain sont cédés à la commission scolaire régionale de Tilly. L'organisme intègre alors l'école des métiers à son campus, considéré comme un complexe polyvalent, qui devient le « Pavillon technique » de l'école secondaire De Rochebelle. Au cours de l'année 1982, l'ensemble des subdivisions formant la propriété du campus de la commission scolaire Sainte-Foy sont remplacées par le lot 610.

Quatre ans plus tard, en 1986, le gouvernement du Québec procède à la réorganisation des organismes de gestion scolaire dans la région de Québec. Ainsi, il abolit la commission scolaire régionale de Tilly et il en crée trois nouvelles : la commission scolaire des Découvreurs, la commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière et la commission scolaire de Lotbinière. Dans un acte de session et de partage entre les trois commissions scolaires, la propriété de l'école secondaire De Rochebelle, incluant le « Pavillon technique », est alors transférée à la commission scolaire des Découvreurs.

Le 3000, boulevard Hochelaga conserve son appellation de Pavillon technique jusqu'en 2006. Cette année-là, on procède au regroupement du Centre de formation professionnelle De Rochebelle avec le Centre de formation professionnelle Saint-Exupéry. Le 3000, boulevard Hochelaga devient alors le CFP Marie-Rollet. Le toponyme rend hommage à l'épouse de Louis Hébert, premier colon de la Nouvelle-France, arrivée à Québec en 1617. En plus des travaux de défrichage et de semailles menés sur les terres localisées dans ce qui est aujourd'hui le Vieux-Québec, Marie Rollet assiste son époux dans son métier d'apothicaire, en plus de se dévouer à l'instruction des jeunes filles et des garçons amérindiens. Marie Rollet est décédée à Québec en 1649.

État physique MCC État d'authenticité

Évaluation par critères

1. Intérêt historique		2. Intérêt paysager		3. Intérêt artistique et architectural	
1.1 Ancienneté relative ou absolue	1 /20	2.1 Point de repère	6 /7	3.1 Rareté relative ou absolue	8 /13
1.2 Association à un personnage ou à un groupe	9 /10	2.2 Associé à un paysage culturel ou représentatif d'un paysage culturel	2 /3	3.2 Situation dans la production courante	8 /15
1.3 Importance dans l'histoire nationale	3 /5			3.3 Situation dans l'œuvre du concepteur	5 /11
				3.4 Unicité, innovation et complexité	11 /16
Sous-total critère 1	13 /35	Sous-total critère 2	8 /10	Sous total critère 3	32 /55
Valeur patrimoniale MCC C				Grand total	53 /100

Bibliographie

Pluram, Ville de Sainte-Foy. *Intégration de préoccupations patrimoniales dans les instruments d'urbanisme*. Sainte-Foy, octobre 1987, 338 pages.

Registre foncier du Québec en ligne.

Ville de Québec, Répertoire des permis de construction.

ANNEXE 3 - CARTOGRAPHIE

- Légende
- Bâtiments étudiés par valeurs patrimoniales
- Exceptionnelle
 - Supérieure
 - Bonne
 - Faible
 - Aucune
- Propriétés étudiées par valeurs paysagères
- Site d'importance au niveau paysager
- Perspectives visuelles
- Séquence remarquable
 - Séquence intéressante
 - Digne de mention

